

Protocole sanitaire d'organisation de compétitions équestres applicable à partir du 30 juin 2021.

DÉFINITIONS

Dans la présente fiche, les termes ci-dessous font référence aux définitions ci-après.

- o Compétiteurs autorisés : tous compétiteurs
- Personnes accréditées : personnes dont la présence est nécessaire au bon déroulement des activités sportives d'entraînement ou de compétition, notamment l'encadrement technique, médical, vétérinaire et soins aux chevaux, propriétaires des chevaux, officiels de compétition, prestataires, etc
- Spectateurs : selon les annonces du Gouvernement 100% de la jauge prévue par la règlementation ERP et mise en œuvre des mesures barrières, utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes par ERP.

COMMUNICATION AVEC LES COMPÉTITEURS

o Communiquer en privilégiant les moyens de communication dématérialisés : téléphone, réseaux sociaux, outils fédéraux, groupes de messagerie, site internet, etc.

PLANNING

o Répartir les horaires de compétition pour réguler les flux de compétiteurs.

PARKING

o Organiser le parking pour éviter les proximités des camions et des personnes.

ACCUEIL

- Prévoir un accueil en extérieur.
- Prévoir un point d'eau extérieur avec savon ou un point de mise à disposition de gel hydro alcoolique

CIRCULATION

- o Baliser les circulations des différents publics par un fléchage.
- o Favoriser un sens de circulation unique de l'arrivée au parking à la fin de la compétition.
- o Bloquer ouvertes toutes les portes des espaces accessibles.

LIEUX DE VIE

Contrôler l'accès des sanitaires et les désinfecter régulièrement.

GESTION DES COMPÉTITEURS

- Ces rassemblements sont identifiés en mesurant les flux de personnes présentes simultanément à un endroit donné sur un même site; ces flux doivent respecter en leur sein et entre eux les règles de distanciation physique individuelle.
- o Limiter l'accès aux aires d'échauffement aux chevaux, aux seuls compétiteurs, entraîneurs et soigneurs afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres à cheval et 1 mètre à pied.
- o Entrée et sortie différentes, si possible.

ORGANISATION GÉNÉRALE

- o Respecter les gestes barrières et le port du masque en intérieur ou lorsque la distanciation physique n'est pas possible en extérieur.
- Prévoir la désinfection des zones de contact deux fois par jour à l'aide d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.
- Prévoir la désinfection du matériel après chaque usage par trempage ou pulvérisation avec un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.
- o Prévoir, pour chaque espace, un affichage spécifique des consignes.
- o Utiliser le Kit de panneaux et documents d'information disponible sur : mediaclub.ffe.com
- o Nettoyer et désinfecter les boxes après chaque utilisation.

RESTAURATION / BUVETTE

- La consommation en terrasse et en intérieur est possible dans l'ensemble des établissements de restauration. Aucune jauge restreignant la capacité d'accueil n'est imposée.
- L'installation de parois de séparation de faibles hauteurs prévenant des projections entre les tables est fortement recommandée.

REMISE DES PRIX

• Respecter la distanciation physique

NON RESPECT DES RÈGLES

- Toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être exclue du site de compétition.
- o Les personnes exclues ne peuvent prétendre à aucun remboursement.